



(Extrait de l'arrêté d'ouverture N°2020 – 05 - CONC du 27 janvier 2020)

AVIS DE CONCOURS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure ouvre, pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire le concours au grade d' :

ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-EDUCATIF DE SECONDE CLASSE - SESSION 2020

Uniquement pour la Spécialité **Assistant de Service Social** Catégorie A - Femme / Homme

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le concours sur titres avec épreuves est ouvert :

Pour la spécialité « Assistant de service social », aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'assistant de service social ou titulaires d'un diplôme, certificat ou autres titres mentionnés à l'article L.411-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Nombre de postes au concours :

- Spécialité « Assistant de service social » : **117 postes**

Retrait des dossiers d'inscription du 28 avril 2020 au 20 mai 2020 :

❶ Soit lors d'une préinscription sur le site Internet (téléprocédure) du Centre de Gestion organisateur : www.cdg27.fr (rubrique concours, Préinscription)¹.

Des ordinateurs seront mis à disposition des candidats n'ayant pas accès à internet et/ou souhaitant faire une préinscription par voie dématérialisée au Centre de Gestion de l'Eure aux horaires d'ouverture (voir cadre ci-après), pendant lesquels des agents du Centre de Gestion les accompagneront, si nécessaire.

Attention : la préinscription ne constitue pas une inscription définitive au concours ou à l'examen. Le Centre de Gestion ne validera l'inscription qu'à réception, avant la date limite de dépôt des dossiers³, du dossier original imprimé accompagné des pièces demandées.

❷ Soit à l'accueil du Centre de Gestion 27²,

❸ Soit par voie postale³ : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom et adresse du demandeur au Centre de Gestion de l'Eure (à l'adresse ci-après).

→ **Pour les demandes écrites de dossier** : joindre une enveloppe format A4 libellée aux nom et adresse du demandeur, affranchie au tarif en vigueur pour un poids de 200 grammes.

IMPORTANT : Aucune demande de dossier d'inscription par téléphone, fax ou mail, ne sera prise en compte.

Retour des dossiers d'inscription : le 28 mai 2020 dernier délai.

- Soit par voie postale au Centre de gestion de l'Eure³
- Soit à l'accueil du Centre de Gestion de l'Eure²

MISE EN GARDE : L'inscription au concours constitue une décision individuelle. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre **personnellement** son dossier original dans le délai imparti en s'assurant qu'il est suffisamment affranchi. Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (retard, perte, défaut d'affranchissement, grève ...), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir. Si le dossier n'est pas envoyé dans ces délais, la préinscription sera alors annulée. Tout dossier d'inscription adressé au Centre de Gestion de l'Eure, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié, sera considéré comme non-conforme et rejeté. De même, les captures d'écran ou leurs impressions ne seront pas acceptées. Aucun dossier de candidature transmis par télécopie ou messagerie électronique ne sera accepté. Seront acceptés uniquement les dossiers originaux (signature manuscrite originale).

Centre de Gestion 27	10 bis rue du Docteur Michel Baudoux – BP 276 – 27002 EVREUX Cedex. Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures 30 le vendredi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30
-----------------------------	--

Les épreuves orales (unique épreuve pour cette spécialité) se dérouleront **à partir du 1^{er} octobre 2020** dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure à Evreux.

Pour information : Les candidats aux concours devront, en cas de succès, justifier de leur aptitude physique à occuper l'emploi considéré, conformément aux dispositions du décret du 30 juillet 1987.

Le service concours du CDG 27 se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires

¹ Minuit (clôture des inscriptions)

² Aux horaires d'ouverture (voir ci-dessus)

³ Cachet de la poste faisant foi